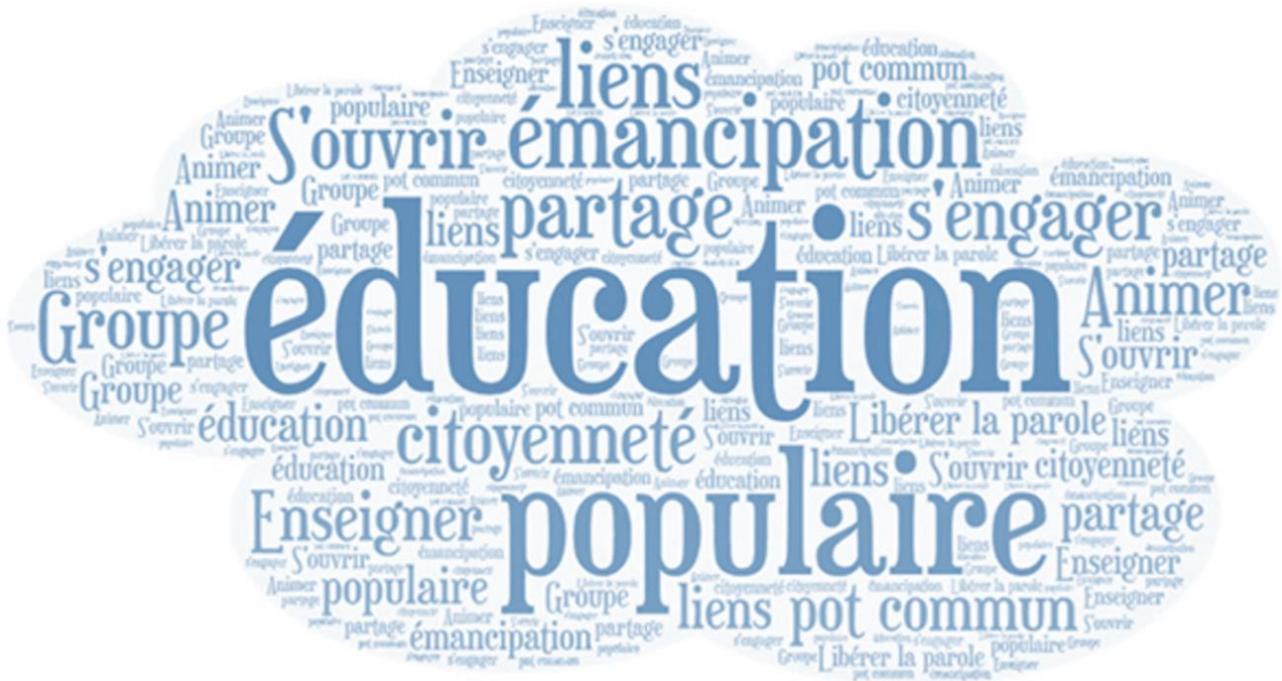




**Consultations pré-budgétaires**  
**Ministère des Finances du Québec**

**Mémoire déposé par Collège Canada inc.**



**Janvier 2025**

## Table des matières

État de la situation dans le monde de l'éducation .....	2
Situation de Collège Canada.....	4
Gouvernance et propriété de Collège Canada .....	4
Programmes offerts.....	5
Étudiants.....	5
Agrément.....	6
Problématique actuelle .....	6
Ressources financières du MEQ et du MESQ .....	7
Octroi d'agréments additionnels .....	7
Impact sur le monde du travail et l'économie du Québec .....	9
Propositions du gouvernement du Québec .....	11
Notre demande .....	12

## État de la situation dans le monde de l'éducation

L'état de la situation dans le monde de l'éducation au Québec est complexe et en constante évolution. Au-delà des impacts générés par la pandémie, le monde de l'éducation fait face à plusieurs changements et aussi à une pénurie de personnel. On dénote aussi des enjeux en matière technologique, des enjeux d'équité et des enjeux en matière de prestation de services.

Bien que l'éducation nécessite un investissement majeur dans le budget du gouvernement du Québec, il n'en demeure pas moins que les besoins sont encore criants. Cependant, des investissements ciblés et précis peuvent apporter une bouffée d'air frais à l'ensemble du réseau.

Le gouvernement du Québec a entrepris des réformes pour moderniser le curriculum, notamment en mettant l'accent sur les compétences numériques et les compétences du 21<sup>e</sup> siècle.

Des efforts sont en cours pour rendre l'éducation plus inclusive, en intégrant mieux les élèves ayant des besoins particuliers, et ce, dans un contexte de pénurie de personnel enseignant dans plusieurs régions, ce qui pose des défis pour le maintien de la qualité de l'enseignement. La pénurie s'étend également au personnel de soutien, comme les éducateurs spécialisés et les psychologues scolaires.

Au niveau technologique, l'utilisation des technologies éducatives a été accélérée par la pandémie, avec une adoption accrue des outils numériques pour l'enseignement et l'apprentissage. Plusieurs professions font face à des demandes accrues en matière de formation et en lien avec le marché. Cela a amené les établissements d'enseignement à se réinventer pour répondre non seulement à la demande des étudiantes et des étudiants, mais également du marché du travail.

L'arrivée de travailleurs et d'étudiants internationaux n'est pas étrangère à ce phénomène. Ces personnes répondent à un besoin criant de personnel, partout au Québec. Ils occupent des postes bien souvent boudés par les Québécoises et les Québécois et rendent de fiers services à notre province.

L'éducation au Québec est à un carrefour, avec des défis importants à relever mais aussi des opportunités pour innover et améliorer le système éducatif. Les efforts continus pour adapter les politiques, soutenir le personnel et intégrer les technologies seront cruciaux pour répondre aux besoins des élèves et préparer l'avenir.

Au niveau collégial, les cégeps et collèges privés au Québec font face à plusieurs enjeux, notamment financiers, en lien avec le ministère de l'Enseignement Supérieur.

Contrairement aux cégeps publics, les collèges privés non subventionnés ne reçoivent pas de subventions directes du gouvernement. Cela signifie qu'ils dépendent davantage des frais de scolarité et des contributions privées pour leur financement. Présentement, il y a des débats sur l'équité du financement entre les cégeps publics et collèges privés, certains plaidant pour une augmentation des subventions aux institutions privées pour assurer une éducation de qualité.

Certes, certaines subventions conditionnelles existent pour certains collèges privés, mais elles ne viennent pas combler les besoins. Pour compenser le manque de financement public, les collèges privés peuvent chercher à établir des partenariats avec des entreprises et des organisations pour obtenir des fonds supplémentaires et des opportunités de stage pour leurs étudiants.

Ces partenariats permettent d'être en symbiose avec le marché du travail, et surtout, ils permettent de répondre à leurs besoins en matière de personnel et de formation.

Les collèges privés au Québec naviguent dans un environnement financier complexe, avec des défis liés au financement public limité, aux frais de scolarité élevés, et à la nécessité d'investir dans des infrastructures modernes. Les partenariats et les collaborations, ainsi que l'attraction des étudiants internationaux, sont des stratégies clés pour surmonter ces défis. Le dialogue continu avec le ministère de l'Enseignement supérieur est essentiel pour aborder les questions d'équité et de financement.

Sachant que certains cégeps font face à une capacité maximale atteinte et refusent souvent des étudiantes et des étudiants, faute de place, les collèges privés possèdent toutes les ressources matérielles et humaines pour les accueillir. Comme cela se fait dans le domaine de la santé, le secteur collégial privé peut venir atténuer les problématiques du secteur collégial public en leur venant en aide. Mais pour y arriver, certaines mesures doivent être adoptées et appliquées aux collèges.

## Situation de Collège Canada

Depuis 2012, Collège Canada Inc. offre des programmes AEC, DEP et des formations continues. De plus, il offre également des cours de langues, notamment en français afin d'accompagner ses étudiantes et étudiants dans leur cheminement, par exemple en guise de préparation à l'examen de l'OQLF ou TEFAQ. À la suite de l'obtention de son permis par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES), le Collège a finalement ouvert ses portes aux étudiants en offrant un premier programme d'études collégiales, une AEC en administration de bases de données. Par la suite, le Collège a enrichi les services offerts aux étudiants en introduisant cinq nouveaux programmes d'AEC avec les années.

Collège Canada Inc. est fondé sur les principes d'excellence académique, du soutien professionnel et de la réussite des étudiants. Il accompagne ses étudiants dans leur processus de développement et d'intégration à la société québécoise et canadienne. Le Collège a également l'objectif de créer un environnement sain, sécuritaire et coopératif pour le personnel. Ainsi, le Collège vise le déroulement harmonieux des pratiques pédagogiques dans le respect des étudiants, du personnel et de leurs pratiques professionnelles.

Tous les programmes offerts aux étudiants comportent un apprentissage théorique et un apprentissage pratique important. Le Collège croit fermement à l'importance des deux types d'apprentissages pour offrir une formation pleine et entière, permettant aux diplômés de mieux débiter leur carrière professionnelle. Le Collège est fier de se baser sur cette philosophie et de la transmettre à ceux qui auront la chance de faire partie de sa communauté.

### Gouvernance et propriété de Collège Canada

Accrédité par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES), le Collège est reconnu comme une institution de niveau collégial technique et par le ministère de l'Éducation comme un établissement d'enseignement privé de niveau formation professionnelle.

Ayant résidé dans plusieurs pays depuis son enfance, M. Cyrus Shanbedi a choisi le Québec comme terre d'accueil. Médecin de profession, détenteur de multiples diplômes, dont une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill, il s'est engagé à faire de la santé et de l'éducation ses principaux axes de développement. Guidé par une vision profondément humaniste, il aspire à améliorer les conditions de vie de chaque individu en facilitant leur accès à des services de santé et d'éducation de haute qualité.

M. Shanbedi a amorcé son parcours dans le domaine de l'éducation en 1976 par l'acquisition d'une école de langues. Il a ensuite fondé Collège Canada Inc., dont la mission éducative s'est concrétisée en 2012 par l'obtention d'un premier permis délivré par le ministère de l'Éducation. Depuis lors, Collège Canada a formé des milliers d'étudiants et continue de contribuer activement au développement éducatif.

Parallèlement, M. Shanbedi est propriétaire et président de plusieurs établissements dans le secteur de la santé, ainsi que du Collège April-Fortier et de l'Académie de l'Entrepreneuriat, consolidant ainsi son engagement envers l'éducation et le bien-être de la communauté.

## Programmes offerts

Collège Canada répond aux besoins souvent exprimés par le monde du travail. Nos finissantes et nos finissants se trouvent aisément un emploi en raison de la réponse du marché, mais aussi la réputation du Collège sur la qualité de son enseignement.

Ainsi, 6 programmes AEC sont offerts :

- Administration des affaires et commerce
- Administration de base de données
- Analyste en intelligence d'affaires
- Création de contenu numérique
- Marketing numérique
- Techniques d'éducation à l'enfance

À cela s'ajoutent 3 programmes DEP :

- Santé, assistance et soins infirmiers
- Assistance à la personne en établissement et à domicile
- Secrétariat

## Étudiants

Notre établissement accueille une clientèle importante d'étudiants internationaux. Ces étudiants assument totalement de leurs frais de scolarité. Si l'agrément de certains programmes lui était accordé, l'État québécois pourrait réaliser une importante économie de pour un même ajout de futurs travailleurs dans des domaines où il y a une pénurie reconnue.

Selon l'étude des crédits de 2021-2022, Collège Canada a contribué à plus de 12% du nombre total des étudiants en *Technique de l'éducation à l'enfance* (DEC et AEC confondus) au Québec (un des programmes de la demande d'agrément). Avec les changements réglementaires présents et sans subvention pour ce programme, nous ne pourrons plus contribuer à l'objectif de l'Opération main-d'œuvre. Sinon, comme nous le fait remarquer le réseau de garderies presque quotidiennement, nous ne pourrons contribuer au même niveau à l'effort de formation nécessaire.

## Agrément

L'agrément des écoles au Québec, qu'elles soient publiques ou privées, est un processus crucial qui garantit que les établissements respectent les normes et les exigences établies par le ministère de l'Enseignement supérieur.

Les écoles doivent suivre le curriculum prescrit par le ministère de l'Éducation. Cela inclut l'enseignement des matières obligatoires et le respect des objectifs pédagogiques. Les enseignants doivent être qualifiés et certifiés, et les méthodes pédagogiques doivent être conformes aux standards établis. De plus, ils doivent se conformer à toutes les normes de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

Les écoles doivent disposer d'installations adéquates et sécuritaires pour accueillir les élèves. Comme pour les cégeps, les collèges doivent donc prouver qu'ils ont les ressources matérielles nécessaires pour offrir les services. Actuellement, les collèges se démarquent de certains cégeps à ce niveau, car le réseau public refuse des étudiantes et des étudiants en raison d'un manque d'espace. Dans les médias, les cégeps ont fréquemment demandé des investissements additionnels pour agrandir leurs installations. Ces investissements et ces travaux prendront plusieurs années à se concrétiser alors que les collèges disposent présentement de ces ressources et peuvent venir pallier au manque de places dans les cégeps.

Également, les écoles doivent démontrer une gestion financière saine et transparente. Cela inclut la gestion des budgets, des audits financiers réguliers, et la transparence dans l'utilisation des fonds publics et privés. Elles doivent se soumettre à des évaluations régulières pour vérifier leur conformité aux normes d'agrément. Cela peut inclure des inspections, des audits, et des rapports de performance.

L'agrément des écoles au Québec est un processus complexe qui vise à garantir la qualité et l'équité de l'éducation. À l'heure actuelle, le système d'octroi d'agrément pose problème pour bon nombre de collèges et d'établissements, car l'enveloppe demeure inchangée depuis plusieurs années et le nombre de demandes est en croissance. Cela ne nous permet pas de répondre aux besoins des étudiantes et des étudiants, mais également du marché du travail.

## Problématique actuelle

Collège Canada souhaite diversifier ses programmes et attirer davantage d'étudiantes et d'étudiants. Les personnes ayant gradué de Collège Canada sont en demande dans plusieurs milieux, dont celui des centres de la petite enfance, où les besoins sont criants.

À de multiples occasions, nous avons demandé au ministère de l'Enseignement supérieur de nous accorder un agrément pour l'ajout, en présentiel et en formation à distance, du

programme d'études en techniques d'éducation à l'enfance (DEC et AEC) à Montréal en plus d'un AEC en administration de bases de données à Gatineau et à Sherbrooke. Bien que nos demandes soient considérées comme valables et pertinentes, l'enveloppe dédiée aux agréments ne permet pas d'en ajouter.

De très nombreux collèges et de très nombreuses écoles font face à cette problématique qui freine leur développement et qui pénalise les étudiantes et les étudiants.

## Ressources financières du MEQ et du MESQ

Collège Canada a démontré, et cela a été reconnu par le ministère, qu'il dispose des ressources humaines et matérielles requises et adéquates et des ressources financières suffisantes pour les modifications demandées à son permis. Les raisons du refus qui ont été évoquées ont un lien avec le pouvoir discrétionnaire de la ministre de refuser. Or, les raisons données par le ministère sont essentiellement financières.

En effet, tous ont reconnu la pertinence et la nécessité d'accéder à notre demande, même le cabinet de la ministre, mais les ressources financières sont insuffisantes. Ajouter un agrément signifierait que davantage d'écoles se diviserait la même tarte et donc, les sommes allouées seraient moindres pour tout le monde.

Le milieu de l'éducation compte ainsi sur le ministre des Finances du Québec pour bonifier les enveloppes dévolues aux ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin de pouvoir accorder davantage d'agréments et ainsi permettre aux établissements d'enseignement de jouer encore plus leur rôle de développeur de la relève dans plusieurs sphères de la société.

## Octroi d'agréments additionnels

Obtenir un agrément du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec est un processus rigoureux qui implique plusieurs étapes. C'est ce processus que Collège Canada a rigoureusement suivi :

### 1. Préparation initiale

- Recherche et Planification : Avant de soumettre une demande, il est crucial de bien comprendre les exigences et les critères du ministère. Cela inclut la recherche sur les normes de qualité, les réglementations et les attentes en matière de programmes éducatifs.
- Élaboration du projet : Développer un plan détaillé pour l'institution, y compris les programmes d'études, les qualifications du personnel enseignant, les infrastructures, et les ressources financières.

## **2. Soumission de la demande**

- Formulaire de demande : Remplir la demande d'agrément disponible par le système ÉTAPE du ministère de l'Enseignement supérieur.
- Documentation requise : Soumettre tous les documents nécessaires, tels que les plans de cours, les qualifications des enseignants, les plans financiers, les détails sur les installations et tous les autres documents pédagogiques.

## **3. Évaluation préliminaire**

- Examen de la demande : Le ministère examine la demande pour s'assurer qu'elle est complète et conforme aux exigences de base.
- Demande de compléments : Si des informations supplémentaires sont nécessaires, le ministère peut demander des compléments ou des clarifications.

## **4. Visite sur site**

- Inspection des installations : Une visite sur site peut être organisée pour évaluer les installations physiques, les ressources pédagogiques, et les conditions de sécurité.
- Entrevues : Des entrevues avec le personnel administratif peuvent être réalisées.

## **5. Évaluation de la qualité**

- Analyse des programmes : Les programmes d'études sont examinés pour s'assurer qu'ils répondent aux normes académiques et aux besoins du marché du travail.
- Évaluation des ressources : Les ressources pédagogiques, les ressources matérielles et financières sont évaluées.

## **6. Décision**

- Rapport d'évaluation : Un rapport d'évaluation est préparé, résumant les conclusions de l'examen et de la visite sur site.
- Avis de la Commission consultative de l'enseignement privé : La Commission fournit des avis au ministre de l'Éducation sur des questions relatives à l'enseignement privé, notamment en ce qui concerne les politiques et les règlements. Elle ne formule que des recommandations.
- Décision du ministère : Sur la base du rapport d'évaluation et de l'avis de la Commission, le ministère prend une décision d'accorder ou de refuser l'agrément. À noter que le ministre se réserve un droit de veto pour toute décision provenant du ministère.

## 7. Notification et Suivi

- Notification officielle : Le demandeur est informé de la décision par une notification officielle.
- Conditions et recommandations : Si l'agrément est accordé, il peut être assorti de conditions ou de recommandations que l'institution doit respecter.
- Suivi et surveillance : Le ministère continue de surveiller l'institution, via la Commission d'évaluation, pour s'assurer qu'elle respecte les normes de qualité et les conditions de l'agrément.

Obtenir un agrément du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec est un processus détaillé et exigeant. C'est d'ailleurs en suivant toutes ces démarches, et en répondant à chacun des critères, que nous avons poursuivi nos démarches avec le ministère.

## Impact sur le monde du travail et l'économie du Québec

Le refus du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec de donner un agrément à un collège peut avoir plusieurs impacts sur le monde du travail québécois. Voici quelques-uns des principaux effets possibles :

### 1. Pénurie de main-d'œuvre qualifiée

- Secteurs spécifiques : Si le collège proposait des programmes dans des domaines où il y a une forte demande de main-d'œuvre, le refus d'agrément pourrait exacerber les pénuries de travailleurs qualifiés dans ces secteurs. C'est le cas pour les travailleuses en service d'éducation à l'enfance. Nos diplômées sont hautement réclamées par le réseau des CPE.
- Compétences spécialisées : Les industries nécessitant des compétences spécialisées pourraient avoir du mal à trouver des employés formés localement, ce qui pourrait ralentir leur croissance et leur compétitivité.

### 2. Opportunités éducatives limitées

- Accès à l'éducation : Le refus d'agrément limite les options éducatives disponibles pour les étudiants, ce qui peut restreindre leur accès à des programmes spécifiques et à des formations de qualité.

### 3. Impact économique local

- Développement économique : Les collèges jouent souvent un rôle clé dans le développement économique local en formant une main-d'œuvre qualifiée et en attirant des étudiants et des investissements dans la région. Pour Collège Canada,

ce sont les régions de Montréal, de Gatineau et de Sherbrooke qui en bénéficient en raison de la présence du collège.

- Emplois locaux : Le refus d'agrément peut également affecter les emplois locaux liés à l'institution, y compris les postes administratifs, enseignants et de soutien.

#### **4. Innovation et recherche**

- Projets de recherche : Les collèges peuvent être des centres d'innovation et de recherche. Le refus d'agrément peut limiter les opportunités de recherche et de développement, affectant ainsi l'innovation dans certains secteurs.
- Partenariats industriels : Les collaborations entre les collèges et les industries locales peuvent être compromises, ce qui peut freiner le transfert de connaissances et de technologies.

#### **5. Compétitivité internationale**

- Attractivité du Québec : La capacité du Québec à attirer des étudiants internationaux et des talents peut être affectée si les options éducatives sont perçues comme limitées ou de moindre qualité.
- Réputation : La réputation du système éducatif québécois peut être impactée si des refus d'agrément sont perçus comme des obstacles à l'innovation et à la diversification des programmes éducatifs.

#### **6. Adaptation aux besoins du marché**

- Réactivité : Le refus d'agrément peut ralentir la capacité du système éducatif à s'adapter rapidement aux besoins changeants du marché du travail, ce qui peut affecter la compétitivité des entreprises locales.
- Formation continue : Les opportunités de formation continue et de requalification pour les travailleurs en poste peuvent être limitées, affectant leur capacité à évoluer dans leur carrière.

En d'autres mots, le refus d'agrément par le ministère de l'Enseignement supérieur du Québec peut avoir des répercussions significatives sur le monde du travail, en limitant l'accès à une main-d'œuvre qualifiée, en restreignant les opportunités éducatives et en impactant le développement économique local. Il est crucial que ces décisions soient prises en tenant compte des besoins du marché du travail et des objectifs de développement économique de la province.

## Propositions du gouvernement du Québec

L'éducation a toujours été une priorité pour le gouvernement actuel. Les besoins sont immenses, nous en convenons, tant au niveau des infrastructures, que du matériel ou des subventions aux étudiantes et aux étudiants. De grands pas ont été réalisés dans les dernières années grâce à des annonces réalisées par d'autres ministères en matière d'emploi, notamment.

Si une autre des priorités nationales du gouvernement est de financer la mise en œuvre des mesures annoncées dans le cadre de l'Opération main-d'œuvre il est de mise que les programmes faisant partie de notre présente demande et qui font aussi partie des priorités gouvernementales soient priorisés. Il est important de souligner que des budgets supplémentaires de 10,90 M\$ en 2024-2025 sont disponibles pour cette Opération et qu'ils s'ajoutent à l'enveloppe globale.

Les besoins à combler en main-d'œuvre ne pourront pas seulement être comblés par la seule population étudiante québécoise. Il est nécessaire de pouvoir compter sur les étudiants internationaux pour combler les besoins. L'expertise particulière et reconnue de notre établissement pour le recrutement d'étudiants internationaux nous permettrait aussi d'amener dans le réseau plus d'étudiants pour un montant de subvention minime, créant la main-d'œuvre nécessaire dans les secteurs visés par l'Opération main-d'œuvre du gouvernement québécois en adéquation avec les visées et objectifs du ministère de l'Immigration.

Nous sommes également sensibles aux exigences du gouvernement du Québec à l'endroit des étudiants internationaux et de leur connaissance de la langue française. D'ailleurs, lors de leur admission, les candidates et les candidats doivent fournir une preuve de la maîtrise de la langue d'enseignement (TEFAQ niveau B2 ou IELTS 6.0 minimum). À cet effet, les programmes pour lesquels nous demandons un agrément sont offerts seulement en français et nos graduées et gradués sont fiers de pouvoir occuper des emplois au Québec.

## Notre demande

Les demandes de Collège Canada permettront de mieux répondre aux besoins du marché tout en respectant les orientations gouvernementales qui priorisent l'éducation et la langue française.

Plusieurs enjeux soulevés par le gouvernement ont été résolus dans le passé grâce à des interventions ciblées. Par exemple, en 2020, lorsque le gouvernement a autorisé l'arrivée au Québec de nombreux étudiants étrangers majoritairement anglophones et issus de la communauté indienne, il est vrai que certains d'entre eux, après l'obtention de leur diplôme, sont allés s'établir ailleurs au Canada. Le processus d'accessibilité à la résidence permanente étant plus long et complexe au Québec, ils ont préféré aller s'installer dans d'autres provinces.

Cependant, il est important de noter que ces étudiants, dans des écoles privées non subventionnées, n'ont rien coûté à l'État et que plusieurs sont devenus des travailleurs québécois contribuant à la société.

Concernant l'usage de la langue française par ces étudiants internationaux, l'enjeu soulevé par le gouvernement est maintenant caduc. À l'heure actuelle, tous les étudiants doivent passer les tests de français pour obtenir leur diplôme, même ceux qui retournaient à l'étranger après leurs études. D'ailleurs, Collège Canada a essuyé de grands impacts avec cette nouvelle réglementation, car nous n'avons presque plus d'étudiants anglophones.

Lorsque le gouvernement a retiré les permis post-diplôme aux programmes non subventionnés, Collège Canada a perdu 90% de sa clientèle internationale. L'objectif de réduire le nombre d'étudiants étrangers est déjà atteint. Nous avons d'ailleurs transmis au ministère, sur une base volontaire, via Collectinfo, le nombre d'étrangers dans nos établissements pour l'automne 2024.

- Que le gouvernement du Québec prévoit, dans son prochain budget, des sommes additionnelles pour accorder davantage d'agrément aux écoles, collèges et institutions d'enseignement. Ces nouveaux agréments vont permettre d'adapter l'offre de programmes éducatifs à la demande du marché et à la réalité vécue sur le terrain.
- Que le gouvernement du Québec lève le moratoire sur l'octroi d'agrément aux fins de subventions pour des écoles privées à but non lucratif\*. Cette demande a maintes fois été demandée par les institutions privées, notamment la Fédération des Établissements d'Enseignement Privé (FÉEP).

- Que certain de nos programmes soient agréés (ceux où la main-d'œuvre est en demande). Nous souhaitons une reconnaissance comme établissement privé offrant des programmes subventionnés (comme le sont Teccart et le Collège LaSalle).
- Que le gouvernement du Québec reconnaisse la justesse et la pertinence des demandes de Collège Canada quant aux services éducatifs offerts à ses étudiantes et étudiants et lui octroie son agrément permettant ainsi de poursuivre sa mission éducative en offrant des travailleuses et des travailleurs qualifiés dans plusieurs milieux, notamment en services à la petite enfance.

\* Récemment, Collège Canada a entamé les démarches de cession de permis et de programmes vers une OBNL afin de faciliter les échanges avec le ministère. Présentement, Collège Canada Inc. n'est pas constitué en OBNL et la loi ne l'y oblige pas.